

Recyclage Médical II

Références réglementaires :

Arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage

Objectifs :

Acquérir les connaissances médicales nécessaires pour assurer des soins médicaux et prendre immédiatement les mesures efficaces en cas d'accident ou de maladie à bord, et ce, pendant le temps nécessaire pour que le blessé ou le malade soit pris en charge par une structure de soins médicalisés.

Méthodes mobilisées :

La formation PSEM est une formation pratique réalisée sur mannequins et est encadrée par des sauveteurs agréés de postes de secours.

Les formations HPR, SE et AMMCT2 sont des cours théoriques dispensés par le Service de Santé des Gens de Mer.

Chaque module est sanctionné par une mise en situation concrète.

Modalités pédagogiques :

<i>INTITULÉ</i>	<i>Heures</i>
1. UV-PSEM , premiers secours en équipe - mer, sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe - mer » comprenant les modules suivants des unités d'enseignement PSE 1 et PSE 2, adaptés aux conditions particulières d'exercice des premiers secours en milieu maritime.	6H
2. UV-HPR , hygiène et prévention des risques, comportant les trois mêmes modules que la formation de niveau I.	2H
3. UV-SE , soins élémentaires, travaux pratiques comprenant trois modules : <u>SE 1</u> - <u>SE 2</u> - <u>SE 3</u>	2H
4. UV-AMMCT 2 , aide médicale en mer - consultation télémédicale de niveau 2, comportant deux modules, l'un théorique, l'autre pratique, et tenant compte du type de navigation pratiqué : <u>Module 1</u> . Organisation des soins à bord des navires - Aide médicale en mer : <u>Module 2</u> . Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade :	6H
<i>TOTAL</i>	<i>16H</i>

Durée du stage théorique : 16 H au LPM de Nantes

Coût de la formation : 455 €